



Faculté de Droit, d'Économie et des Sciences Sociales

Institut d'études judiciaires François Grua

EXAMEN D'ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS

Session 2010

Épreuve écrite pratique – Droit des obligations

Cinq heures du matin, Paris s'éveille. Installé devant votre ordinateur, vous parcourez les courriels reçus sur la messagerie du cabinet en fin d'après-midi (vers 19h30). Un message retient plus particulièrement votre attention.

Inscrit à la Faculté de droit, votre filleul, Christophe, vous fait part de sa situation.

Désireux d'acheter une voiture de collection, il est parvenu, à force d'insister lourdement, à faire signer à un garagiste du village un contrat stipulant que la vente de la *Citroën Méhari* serait réalisée le jour d'obtention du permis. L'examen en poche, et le chèque de banque en mains, il se rend chez le vendeur, qui lui apprend que la *Méhari* a été vendue et se contente de lui redonner les 1.000 euros versés au jour de la signature du contrat en lui faisant remarquer qu'il n'avait pas eu de nouvelle depuis bientôt deux ans.

Il vous écrit qu'il est également bien ennuyé pour son frère, Olivier, et sa belle-sœur, Anne-Laure. Ce dernier est un conducteur exemplaire, qui n'a jamais commis une seule infraction au Code de la route. Rentrant d'un cocktail, sa jeune épouse prend le volant, commet un petit excès de vitesse et déclenche le flash du radar automatique. Quelques mois plus tard, son frère reçoit de l'autorité administrative l'injonction de remettre son permis de conduire au préfet et perd le droit de conduire son véhicule. Sans permis, Olivier est menacé par son employeur de licenciement. Christophe avoue qu'il est responsable de cette situation. Ayant besoin d'argent pour acheter sa voiture, il a vendu ses points sur Internet. Il explique que cela consiste simplement à donner le numéro de permis de conduire de quelqu'un d'autre que le conducteur contrevenant en contrepartie d'un prix. Fort de cette explication, l'employeur révisé son jugement. Mais ce n'est pas là le plus grave des problèmes, vous précise-t-il. Le permis de conduire d'Olivier étant retiré, Christophe craint fort de devoir rembourser les personnes auxquelles il a vendu depuis lesdits points et d'indemniser son frère.

Gagnant décidément à ne pas être connu, il conclut son courriel en vous rappelant que vous vous étiez engagé sur l'honneur à l'aider financièrement dans ses études. Or, il a besoin d'un véhicule pour se rendre à la Faculté. Il vous met en demeure d'exécuter votre promesse.